

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 598

Artikel: Femmes artistes à l'Exposition nationale de Lucerne

Autor: Jeanneret, M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264210>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

Le bonheur politique
est tel qu'on ne le connaît
qu'après l'avoir perdu.

MONTESQUIEU.

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux L. 943



Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 6.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
différé des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

COURS DE WEEK-END

organisé du

SAMEDI 13 au LUNDI 15 SEPTEMBRE 1941

à

MORGES (Vaud), Grande Salle de l'HOTEL DU MONT-BLANC

par

l'ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

en collaboration avec plusieurs CENTRALES DE FEMMES SUISSES
et le Groupement « LA FEMME ET LA DÉMOCRATIE »

Sujet: "NOTRE RESISTANCE NATIONALE"

Série de conférences suivies de discussions

PROGRAMME :

Samedi 13 sept., à 17 h. 15	La Valeur morale de notre Démocratie. M ^{me} Ch. de MONTET (Vevey).
à 20 h. 15	La Force de Résistance de la Femme citoyenne. M ^{lle} E. GOURD (Genève).
Dimanche 14 sept., à 11 h.	Sachons nous rationner ! M ^{lle} E. ZELLWEGER (Bâle) (en allemand).
à 20 h. 15	La Guerre des Nerfs. Le Dr. O. FOREL (Nyon).
Lundi 15 sept., à 9 h.	Discussion.
10 h.	Notre Résistance militaire. Ph. MOTTU (Section Armée et Foyer de l'Adjudance Générale de l'Armée).

La possibilité d'intervir l'ordre des conférences est réservée.

Excursion en commun dans les environs de Morges, Dimanche 14 septembre,
dès 14 heures.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Prix du Cours : Fr. 3.— ; Une journée, Fr. 2.— ; Une conférence, Fr. 1.—.

Pension à l'Hôtel du Mont-Blanc : Fr. 19.— (tout compris) pour les deux jours du cours
(Prix de pension pour les participantes du cours, Fr. 8.50 par jour pour un séjour de
5 jours au minimum). La répartition des chambres sera faite selon l'ordre des inscrip-
tions, dans la mesure du possible.Les inscriptions sont reçues par M^{lle} A. L. Grütter, 20, Schwarztörstrasse, BERNE. M^{me} A.
Leuch, 22, Mousquines, LAUSANNE et M^{me} Vischer-Alioth, 44, Missions-
strasse, BALE.Voyage à Morges : Nous attirons l'attention sur les avantages offerts aux participants du cours
par les billets à prix réduit pour les visiteurs du Comptoir de Lausanne.

Nous ne saurions assez chaleureusement engager nos lectrices des cantons
romands à suivre, sinon la totalité, du moins une partie des séances, de ce « Cours de
Week-end ». Le sujet à son ordre du jour est en effet de ceux qui s'imposent à l'attention
de toute femme soucieuse de ses responsabilités envers son pays ; et d'autre part, il est
malheureusement rare que pareille occasion nous soit donnée de rencontrer nos Confédé-
rées sur les rives de l'un de nos lacs (voici justement que l'Alliance de Sociétés féminines
annonce qu'elle tiendra ses assises cette année à l'extrémité la plus orientale du pays !).
Sujet et cadre (qui ne saient le charme de Morges en septembre ?) s'unissent donc pour que
nous recommandions à nos lectrices de réserver ce week-end, et pour que nous leur disions
un cordial AU REVOIR à cette date !

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

N.-B. — On nous prie d'informer les participantes qu'une pièce de légitimation (passport,
permis de séjour, carte de légitimation) sera nécessaire, la conférence sur la Résistance militaire
étant réservée à un auditoire suisse.

Après le 1^{er} Août

Les feux sont éteints, les fanfares se sont
tues, et les voix aussi. Chacun et chacune, dans
le silence de son cœur ou sur la place publi-
que, face au drapeau et aux aulorités, a renou-
velé le serment de fidélité. Les femmes suis-
ses ont été heureuses d'être associées partout
à cet émouvant anniversaire ; les jeunes filles
comme les jeunes gens ont été conviées aux
rassemblements des jeunes ;¹ ici et là des
femmes se sont adressées officiellement aux
jeunes filles ; ici et là, on a demandé à des

¹ On nous signale cependant que dans une im-
portante ville industrielle de Suisse allemande,
l'autorité compétente a répondu de manière caté-
goriquement négative à la demande d'une Société
féminine d'associer les jeunes filles aux jeunes
gens pour la manifestation patriotique de 1^{er}
août ! (Récl.).

jeunes filles de prendre la parole au nom de
leurs camarades. Partout, les orateurs officiels
ont fait appel aux vertus des hommes comme
des femmes, des citoyens comme des futures
citoyennes. Les Suissesses sont les descendan-
tes ou les émules de Gertrud Stauffacher, la
comptine des bons et des mauvais jours, la
femme forte dans l'épreuve, qui encourage et
soutient, quand le doute l'assaille, l'homme
d'action. Le général Guisan, qui incarne pour
nous le pays, a dit justement : « Le pays a
besoin de l'appui de la femme suisse ». Cet
appui, les femmes l'ont donné et le donneront
joyeusement. Il faut faire confiance aux
femmes suisses.

Les feux sont éteints, les chants, les cuivres
se sont tus. « Pour le moment, chacun retour-
ne dans sa cabane, se tut et se remit au tra-
vail ». (J. de Muller).

S. F.

En Grande-Bretagne

Pas de distinction de sexe pour
les bombes !

Les journaux féministes anglais, qui nous
parviennent avec environ deux mois de retard,
continuent à mener vigoureusement campagne
contre le projet de loi actuellement devant le
Parlement sur les indemnités à payer à la po-
pulation civile victime des bombardements,
projet qui, ainsi que nous avons eu l'occasion
de le signaler déjà, infériorise singulièrement
les femmes. Les normes prévues sont en ef-
fet les suivantes :

Personnes ayant une occupation lucrative.	Soignées à domicile	Soignées à l'hôpital
Hommes mariés	35 sh.	35 sh.
Hommes célibataires	35 sh.	24 sh. 6
Femmes (mariées ou célibat.)	28 sh.	17 sh.

Personnes sans occupation lucrative.	Soignées à domicile	Soignées à l'hôpital
Hommes mariés	21 sh.	10 sh. 6
Hommes célibataires	21 sh.	10 sh. 6
Femmes (mariées ou célibat.)	16 sh.	7 sh. 6

De nombreuses démarches ont eu lieu, des
meetings ont été convoqués, des entrevues ac-
cordées par le ministre compétent... qui pro-
met toujours de prendre ces réclamations en
considération, et en reste là ! La question a
été soulevée à la Chambre par plusieurs fem-
mes députées, lesquelles, et à quel parti qu'elles
appartiennent, ont toutes fait bloc pour dé-
noncer l'incroyable injustice de ces disposi-
tions, et le danger pour la démocratie de di-
viser ses citoyens en deux catégories suivant
leur sexe. Mais malgré leurs efforts conjoints,
leur demande d'égalité de traitement a été re-

poussée par 80 voix contre 30, la Chambre
étant singulièrement — et peut-être à des-
sein ? — peu nombreuse ce jour-là.

Les conseillères municipales

La plus jeune des conseillères municipales
de France est M^{me} Seltz, âgée de 24 ans et 7
mois, qui siège dans l'assemblée de Châlons
s/Seine, en France occupée. Son mari est pri-
sonnier dans le Hanovre et elle a deux enfants.
Elle siège dans des commissions s'occupant du
bureau de bienfaisance, de la famille et de la
santé et des habitations à bon marché. Autant
de domaines où l'activité féminine trouve utile-
ment à s'employer.

La grande ville de Lyon, la deuxième de
France, compte deux conseillères municipa-
les : M^{lle} Marie-Marthe Joutfray, directrice
des fondations franco-américaines, et M^{me}
Jeanne Chevenard, brodeuse, secrétaire du
Syndicat des vêtements.

A Bordeaux, c'est M^{me} Portmann, vice-pré-
sidente de la Croix-Rouge qui a été appelée à
faire partie du Conseil municipal.

S. F.

Femmes artistes

à l'Exposition nationale de Lucerne

L'Exposition Nationale de Lucerne ne fait pas
beaucoup parler d'elle. On la trouve fragmen-
taire et lassante : manque de grands morceaux,
défaut de personnalités très originales... Tout



Cliché „Die Frau im Leben u. Arbeit“.

Vision de cet été : „Pour notre pain quotidien : la femme à l'œuvre“.

IN MEMORIAM

Mlle Jeanne de la Rive

Obligée par sa santé de renoncer, il y a de cela plusieurs années, à toute activité extérieure, Mlle Jeanne de la Rive, qui vient de mourir à la Lignière (Gland) à un âge déjà avancé, n'était plus guère connue de la génération féministe actuellement à la brèche. Mais elle était pourtant des nôtres — comme d'ailleurs ses deux sœurs dont nous n'oublions pas la collaboration active à plusieurs reprises: n'avons-nous pas même retrouvé, en feuilletant la collection de notre journal, un article qu'elle lui envoyait en juin 1914 sur le Congrès du Conseil international des Femmes qui se tint à Rome ce printemps-là? Article plein d'idées justes et d'aperçus suggestifs, témoignant d'un esprit indépendant, et dans lequel nous relevons cette phrase, aussi tristement vraie aujourd'hui qu'il y a vingt-sept ans: «...certaines propositions (du Congrès) resteront à l'état latent si une loi ne leur donne vie, et dans ce cas n'aboutiront à rien tant que les femmes ne seront pas électrices et éligibles...»

Mais la grande œuvre pour la cause des femmes de Mlle Jeanne de la Rive, ce fut la fondation de cette école d'horticulture et d'arboriculture pour femmes à la Corbière près d'Estavayer, dont il

a été question à bien des reprises dans nos colonnes et qui, inspirée du type des écoles anglaises du même ordre, fut l'une des premières à ouvrir sur sol suisse la carrière de jardinière à des femmes. Combien souvent celles qui ont eu le privilège d'y être reçues ont évoqué dans leurs souvenirs la vieille maison au charme si prenant, le cadre paisible de la grande campagne fribourgeoise, les grèves du lac, les jardins et vergers si soigneusement entretenus, et l'atmosphère unique que l'on respirait dans ce milieu si cultivé, si large et compréhensif, dominé par la personnalité originale et indépendante de Mlle de la Rive, et où l'on avait su faire du travail manuel un des éléments du développement de la valeur humaine! Descendante directe d'une famille de grands savants genevois, formée elle-même pour sa carrière par des études approfondies de chimie et d'arboriculture, Mlle de la Rive n'était pas seulement une scientifique spécialisée: c'était aussi une personnalité d'une haute valeur — comme d'ailleurs son inséparable amie, Mlle Roberty, de Paris — dont l'influence morale s'est exercée sur une génération d'élèves. Celles qui ont eu le privilège de travailler avec elle ne sont pas seulement devenues des jardinières expertes: elles ont pu aussi et surtout devenir des forces conscientes de leurs responsabilités de femmes. Or s'il est admirable de travailler à ouvrir à la jeunesse féminine de son pays une carrière nouvelle, il est doublement précieux de lui apprendre à exercer cette carrière, non pas comme un métier,

mais comme une vocation, en faisant appel au meilleur d'elle-même.

Mlle Andrée Colin

C'est avec consternation que l'on a appris dans les milieux féminins internationaux de Genève le décès prématuré de Mlle Andrée Colin, consternation qui va être éprouvée dans les mêmes milieux d'autres pays à mesure qu'y parviendra la désolante nouvelle.

Fonctionnaire à la S. d. N. pendant dix-sept ans, Mlle Colin était en effet connue et appréciée, non seulement par ceux et celles avec qui la mettait en relations directes son travail à la Section des Questions sociales, mais par toutes celles encore que groupent les unes ou les autres de nos organisations féminines, et vers lesquelles la conduisaient ses idées féministes très nettes. Ces idées, elle les avait manifestées il y a longtemps déjà, en se refusant catégoriquement à mener la vie faite tant soit peu de dilettantisme et d'oisiveté des jeunes filles de situation aisée de la génération qui arrivait à l'âge de femme avant l'autre guerre; et elle avait montré son énergie et sa force de volonté en se séparant des siens pour aller travailler comme elle l'entendait en Angleterre. Revenue à Bruxelles, sa ville natale, elle y avait alors occupé un poste en vue dans une œuvre importante de protection de l'enfance, où l'on était venu la chercher en 1924, pour la mettre à la tête de la subdivision alors instituée de la protection de l'enfance au Secrétariat de la S. d. N., poste qu'elle occupa dix ans pour prendre ensuite la direction du «Centre d'information en matière de protection de l'enfance» nouvellement créé en relations étroites avec la Section des Questions sociales. Elle était l'une des rares fonctionnaires féminines qui n'eût pas été remerciée durant les mois qui suivirent les déclarations de guerre, et continuait avec une intelligente persévérance à recueillir et à publier de la documentation internationale sur les questions sociales en général, documentation dont on appréciera toute la valeur en ces temps difficiles.

C'est que Mlle Colin était une femme dont l'expérience comme les compétences étaient remarquables. Rien en elle de la fonctionnaire qui ne comprend rien en dehors de ses fiches et de ses dossiers; au contraire, d'un esprit indépendant, elle professait des vues très personnelles sur les problèmes sociaux, qu'il était toujours intéressant de discuter avec elle, même, et cela arrivait souvent, si l'on n'était pas de son avis! Car elle avait des convictions très arrêtées aussi bien en matière sociale et féministe que dans le domaine politique et religieux, convictions qu'elle défendait avec vigueur, ne craignant pas de porter l'attaque dans le camp adverse pour mieux mettre en lumière ce à quoi elle s'attachait. Mais cette nature marquée et entière était aussi d'une grande bienveillance et d'un dévouement infatigable, non seulement pour ses amis qu'elle entourait et recevait avec tant de cœur, mais aussi pour des subordonnés, pour

cela est vrai, mais il ne faut pas oublier que ne figure, du 3 août au 15 septembre, qu'un «seco-groupe», comprenant la «graphique», la peinture de chevalet et la sculpture, alors que le grand art appliqué à l'architecture — fresques, bas-reliefs, vitraux — formait, en juin et juillet, le premier groupe du Salon de 1941. Et sous le prétexte d'œuvres généralement petites, à raison d'une ou de deux au plus par artiste, alléguait-on sa fatigue pour ne pas voir les qualités profondes et réelles de l'art suisse de 1941?

Notre propos étant d'étudier brièvement ici l'apport des femmes artistes du pays, nous en profiterons pour dire combien, d'une façon générale, il y a du bien à penser — et à dire — du Salon de Lucerne.

Quantitativement, la part féminine représente un 15 % plein, puisque les exposantes sont 67 pour 380 de leurs collègues masculins. Leur répartition régionale est curieuse, puisque sur ce total le canton de Zurich en fournit 25, Berne 11 et Bâle seulement 5. En Suisse romande, Genève vient en tête avec 10 représentantes; Vaud en a 6 et Neuchâtel 3; personne de Fribourg ni du Valais. Et le reste, ce sont trois Tessinoises, deux Grisonnes, une Glaronnaise et une Schwytzoise; donc dix cantons de la Suisse allemande ne sont pas représentés. On voit aussi l'importance primordiale de Zurich, et, comparé au Valais, combien le Tessin se distingue, ce qui est encore plus sensible pour les hommes; l'apport de ce dernier canton est en effet extraordinaire, et cela est

dû, me semble-t-il, à des chefs de file comme Patocchi, Chiesa ou Remo Rossi.

Pour la qualité, on ne saurait dire que les femmes soient très différentes des hommes. Elles s'adonnent comme eux au paysage, à la figure, à la nature morte; elles font moins de dessin ou de gravure, mais presque autant de bustes sculptés, plus rarement de la grande plastique. Il n'y a guère chez elles l'équivalent d'un Weber, d'un Milo Martin, d'un Cuno Amiet, d'un Maurice Barraud, d'un Martin Lauterbourg ou d'un Fritz Pauli. Mais leur art n'en est pas moins frais, spontané et libre. Elles aussi ignorent complètement le poncif et l'académisme. Elles sont souvent des coloristes aussi charmantes que fortes: ainsi Marguerite Frey-Surbek, Cornelia Forster, Nanette Genoud, Margherita Osswald-Toppi. Elles savent équilibrer adroitement un tableau, comme Jeanne Barraud, Germaine Hainard, Violette Diserens, Susanne Schwob, ou sont d'excellentes peintres de figures: Fanny Brügger, Eugénie Hainard; et quel beau sens de l'intimité chez Bertha Zürcher, Lili Streif, Erna Yoshida Blenk, Marcelle Bovy! Marie Lotz, Marcelle Vifian-Geiger sont de beaux peintres de fleurs.

En gravure, Karin Lieven et Ursula Fischer-Klemm font preuve d'un tempérament à les mettre au niveau d'un Marc Gonthier ou d'un Rabinovitch, et ce sont d'excellentes techniciennes que Violette Diserens, Sophy Giauque, Yvonne Heilbronner, Karoline Frankl et Thérèse Strehler. Mais où le sérieux de l'art féminin se manifeste à l'égal de celui des hommes, c'est peut-être dans l'œuvre sculpture que l'on en est le plus frappé. Il y a de la grandeur dans les bustes de Lotty Leutscher, de la décision dans le mâle portrait de Numa Donzé par Hedwig Frei, une grâce non pareille dans les deux pièces de Margrit Gsell-Heer; et toutes méritent d'être citées, Ida Schaeer-Krause, puissante, Marguerite Bastian-Duchosal,

Hildi Hess, Emma Sulzer-Forrer, Regina de Vries, Estrid Christensen, Margarita Wermuth.

Par une égale probité, leur volonté et leur ardeur, les femmes artistes suisses ont marqué leur droit à réaliser avec leurs collègues. Autant que des œuvres masculines présentes à cette Nationale, on peut dire qu'aucune des leurs n'est indigne d'y figurer. Peut-être souhaiterait-on que l'apport des femmes, qui est un indéniable enrichissement, fût plus délibérément spécifique, original, en un mot plus féminin.

M. JEANNERET.

Notre ravitaillement

L'interruption de notre parution pendant les mois d'août, et l'accumulation des nouvelles qui en résulte nous rendent malheureusement impossible de reproduire dans nos colonnes et de commenter pour nos lectrices diverses nouvelles et informations intéressant notre ravitaillement que nous a communiquées durant cette période l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation.

Il nous faut donc nous borner à signaler rapidement ici la longue liste, évocatrice de parfums, mais dont la saison avancée rend malheureusement la publication inutile maintenant, des herbes, fleurs et feuillages à récolter et à sécher; puis une notice sur l'alimentation des malades en égard au rationnement fédéral de nombreuses denrées alimentaires; une étude sur l'approvisionnement de notre pays en œufs, une autre sur son approvisionnement en graisses, une autre sur le rationnement du thé et du café; une brochure sur les conserves de fruits malgré le rationnement du sucre; des détails sur l'aide féminine à l'agriculture, sur l'emploi de l'autocuiseur,



Nanette GENOUD

Portrait

Cliche «Curieux»

VARIÉTÉ

FÉMINISME D'AUTREFOIS

La «Solidarité», Association pour la défense des droits de la femme

«...L'autonomie de la personne, principe consacré actuellement à peu près partout où règne le respect du titre de citoyen, est une lettre morte quand il s'agit de la femme: comme fille, comme épouse, comme mère, comme citoyenne, elle est empêchée et ne peut faire écouter sa voix. Le mal, il est vrai, est plus ou moins intense selon les législations, mais quel que soit son degré d'intensité, il suffit qu'il existe pour indiquer la nécessité d'y remédier...»

...Il faut constater cependant que, depuis quelques années, des réclamations féminines formulées avec talent, précision et dignité, se sont fait jour en divers pays, et que le mouvement en faveur du droit des femmes subit un progrès ascensionnel incontesté, qui permet d'espérer le succès pour un avenir prochain, surtout dans les contrées où des hommes de talent et de conviction, n'écouant que leur conscience, appuient de leurs paroles et de leurs écrits... les démarches des femmes leurs compatriotes...»

...Duquel de nos écrits de propagande avous-nous extrait ces considérations, qui, si la langue dans laquelle elles sont formulées ne sonnait un tantinet archaïque, pourraient fort bien, quant au fond, avoir été rédigées par une de nos contemporaines? Et pourtant, elles ont exactement soixante-neuf ans d'âge, et la feuille de papier jaunie sur laquelle je les ai relevées, venue par hasard entre mes mains l'autre jour par l'annualité de son propriétaire, porte la date du 9 juin

1872. Pièce d'archive, sur laquelle il est émouvant de voir figurer le nom, comme celui d'un des leaders féminins de l'époque, de Joséphine Butler. Pièce d'archive, car c'est l'appel des fondatrices de la Solidarité.

La Solidarité: tel était le nom de cette Association féministe internationale fondée en 1872 par quelques vaillantes femmes de six pays (Allemagne, Alsace-Lorraine, Angleterre, France, Italie et Suisse) avec le but déterminé de «travailler à la revendication des droits de la femme, droits humains, civils, économiques, sociaux et politiques...» Ce n'était pas, d'ailleurs, la première organisation féministe internationale créée sur notre sol, car quatre ans plus tôt l'Association internationale des Femmes avait vu le jour à Genève, sur l'initiative de celle qui fut véritablement la première pionnière du mouvement dans notre pays: j'ai nommé Mme Marie Goegg. Je ne sais si nos générations actuelles de féministes comprennent tout ce que nous devons à Mme Goegg? et connaissent la personnalité remarquable de cette femme, féministe et pacifiste convaincue, dont l'esprit progressiste et large avait su ouvrir des horizons nouveaux au contact des réfugiés étrangers d'avant la Révolution de 1848, et dont les circonstances familiales, en lui imposant la lourde tâche d'élever toute seule ses fils, firent une féministe militante? Elle avait déjà plus de quarante ans lorsque, inspirée par un Congrès international pacifiste, elle écrivit au journal *Les Etats-Unis d'Europe* une lettre ouverte, dans laquelle elle lançait l'idée de grouper les femmes de divers pays pour travailler à leur émancipation. Trois personnes d'abord répondirent à cet appel: une Allemande, Mlle Rosalie Schönwäasser, et deux Gene-

voises, Mme Fauconnet et une autre dont je n'ai pu retrouver le nom, puis deux autres personnes encore. Avec Mme Goegg, cela faisait la demi-douzaine. On peut sourire de la candeur de ces femmes fondant à elles six une Association internationale avec un vaste programme de réformes! mais je me demande s'il ne faut pas bien davantage admirer leur courage et leur foi dans leur idéal?...

Cette Association internationale d'ailleurs ne vécut que deux ans. Si son programme était tel que nous le signerions aujourd'hui encore des deux mains, son organisation péchait par la base, qui remettait à un Comité Central siégeant à Genève la tâche écrasante d'intervenir pour combattre partout où ils lui étaient signalés les abus dont souffraient les femmes à travers le monde. On vit ainsi ce Comité agir aussi bien auprès du Parlement anglais que des Cortes espagnoles, de la Chambre italienne que de l'Hospice général à Genève! et l'on comprend l'insuccès qui couronna la plupart de ces démarches faites par des personnes forcément peu au courant des circonstances spéciales, de la législation, des traditions et des besoins de chacun des pays où elles intervenaient. Sans doute, ce sont les expériences ainsi faites qui déterminèrent Mme Goegg et ses collaboratrices à dissoudre leur Association et à la remplacer dès 1872 par cette *Solidarité*, dont la circulaire retrouvée l'autre jour nous annonçait la fondation. L'organisation de cette dernière était en effet beaucoup moins centralisée; et de plus grandes compétences reconnues aux Comités locaux leur permirent d'agir avec efficacité comme le prouve la lecture de la collection des bulletins trimestriels édités par la *Solidarité*.

Ces succès, reconnaissons-le d'autre part, furent reportés sur des préjugés si incroyablement arriérés que cela aurait été à désespérer à tout jamais, des progrès de notre cause si les membres de la *Solidarité* avaient échoué! (Mais peut-être en dira-on autant dans soixante ans de l'opposition qui nous est encore actuellement faite quand nous demandons le droit de vote?...?) Car sait-on que régnait encore dans le canton de Vaud d'avant 1874 l'institution des «Conseils judiciaires» imposés à toute femme célibataire ou veuve, et n'étant de ce fait pas ou plus en pouvoir de mari? De la sorte, tout femme, quel que fut son état civil, était toujours sous tutelle, incapable d'administrer sa fortune ou ses biens, incapable d'acheter ou de vendre, incapable de signer un contrat... «On constituait disait le coutumier vaudois, des tuteurs et curateurs aux veuves et filles. Pareillement (c'est moi qui souligne) on constituait et donnait des tuteurs et curateurs aux furieux, forcenés et imbéciles d'esprit, comme aux prodiges et autres qui sont incapables de se conduire...» Et le Code civil vaudois, s'il n'avait pas osé reprendre la forme du coutumier en avait gardé le fond, si bien qu'un magistrat pouvait dire: «J'ai été le tuteur d'une femme qui aurait dû être le mien...»

C'est à un des membres du Comité Central de la *Solidarité*, Mlle Mathilde Boissot (Lausanne) que l'on doit l'initiative d'une pétition féminine demandant la suppression de ces fameux conseils judiciaires, pétition qui, bien qu'elle n'eût réuni que 525 signatures (bon nombre de femmes refusaient de la signer, craignant que «cela ne les conduisit en prison», alors que d'autres s'étaient laissées convaincre, revenaient le lendemain prior